

RÈGLEMENT DU TRAIL DU ROC DU DIABLE 2021

Le trail du roc du diable est une épreuve nature de course à pied. Le parcours va presque exclusivement emprunter des chemins mais également des lits de ruisseaux, monotraces dans les bois voire même hors-trace. La course se veut dans « l'esprit trail » avec un parcours varié mais difficile. Tous les participants sont donc tenus de respecter le règlement suivant :

Article 1 : l'organisation

Le trail nocturne « le Roc du Diable » est organisé le samedi 6 et le dimanche 7 novembre 2021. Il est organisé par le team de raid multisports Arverne Outdoor (association régie par la loi 1901). Ce règlement s'applique donc aux 3 courses proposées : les trails nocturne (de 11 et 21 km) et le trail de jour de 13 km

En raison de l'effet des conditions sanitaires actuelles, un protocole est mis en place (voir modalités dans les articles suivants).

Article 2 : Participation

Le changement de catégorie d'âge intervenant le 1^{er} novembre 2021, la participation aux différents trails est la suivante :

-Le trail nocturne de 11 km (désigné sous le nom de trail de nuit Riom Limagne et Volcans ou « petite nuit ») est ouvert aux licenciés et aux non-licenciés nés en 2005 et avant (catégories cadet-junior-espoir-sénior-master).

-Le trail nocturne de 21 km (désigné sous le nom « la Nuit du Diable ») est ouvert aux licenciés et aux non-licenciés nés en 2004 et avant (catégories junior-espoir-sénior-master).

-Le trail de jour de 13 km (désigné sous le nom « Roc du Diable ») est ouvert aux licenciés et aux non-licenciés nés en 2005 et avant (catégories cadet-junior-espoir-sénior-master).

Article 3 : Inscription

L'inscription aux courses nocturne de 11km et de 21 km, et à la course de jour (13 km), doivent faire l'objet d'une fiche d'inscription individuelle. Une seule solution pour vous inscrire (pas d'inscription par courrier):

Dans notre démarche de trail « durable », nous avons mis en place une inscription en ligne. Il faut se rendre sur le site : www.traildurocdudiable.com et remplir la fiche d'inscription. Les inscriptions sont gérées par le site Protiming (<https://protiming.fr/Runnings/detail/5925>). Il est possible de télécharger un certificat médical ou licence. Vous pouvez également nous présenter votre licence ou CM le jour de la course.

Au regard de l'article L.231-2-1 du Code du Sport, pour que l'inscription soit validée, le participant doit être :

- soit titulaire d'une **licence FFA** (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA) en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit titulaire d'une **licence sportive délivrée par une fédération agréée** (en cours de validité à la date de la manifestation) sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition (c'est le cas par exemple des [licences UFOLEP](#) « athlétisme en compétition ») ;
- soit titulaire d'une **licence FFCO, FFTRI ou FFPM**, valide le jour de la manifestation ;
- Soit la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (article L231-2 et suivants du code du sport)

L'absence d'un de ces 2 documents valide entraînera obligatoirement l'impossibilité de prendre le départ du trail.

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement que sur présentation d'un certificat médical.

La liste des inscrits sur les trois courses du samedi soir et du dimanche matin sera régulièrement mise à jour sur le site internet.

Article 4 : frais d'inscriptions

Attention : afin de faciliter la préparation et la logistique du trail, les tarifs augmenteront à partir du 23/10/2021

➤ **Trail de nuit Riom Limagne et Volcans de 11km** : 10 € (+ 1 € de frais de gestion et de transaction) puis 13 € à partir du 23/10/2021

➤ **Nuit du Diable de 21 km** : 17 € (+ 1,20€ de frais de gestion et de transaction) puis 22 € à partir du 23/10/2021

➤ **Roc du Diable de jour de 13km** : 12 € (+ 1,20 € de frais de gestion et de transaction) puis 15 € à partir du 23/10/2021

➤ **Défi du Diable (Nuit du Diable + Roc du Diable)** : 24 € (+ 1,5 € de frais de gestion et de transaction) puis 29 € à partir du 23/10/2021.

Article 5 : retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au Casino de Châtelguyon le samedi 6 novembre de 16h30 à 18h30 ou le dimanche 7 novembre à partir de **7h30. Le retrait sera possible jusqu'à 30' avant le départ.**

Un protocole est mis en place sur les zones d'inscription et retrait des dossards :

- Les participants et les bénévoles devront porter un masque. (le masque des coureurs n'est pas fourni par l'Organisation) ;

- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans les zones.

-Votre Pass Sanitaire sera demandé au retrait des dossards.

Aucun dossard ne sera remis en cas de non présentation de ce document (numérisé ou papier)

En cas de non présentation de ce document, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 6 : déroulement des épreuves

Le parcours empruntera de larges chemins mais également de nombreux sentiers en sous-bois, des passages dans des lits de ruisseaux, des passages tout terrain. Malgré un kilométrage qui n'est pas très important, les parcours proposés seront usants et « cassants ». Un entraînement minimum est donc nécessaire et une paire de chaussure crantée est vivement conseillée. Les profils sont visibles sur le site du trail ainsi que des photos. Le mieux pour vous faire une idée est le bouche à oreille.

Par ailleurs, ce présent règlement insiste sur le fait qu'il est interdit de diffuser les traces du parcours sur des applications comme Strava.

Balisage : il sera effectué avec de la rubalise, de la bombe de craie réfléchissante, de petits catadioptrés, des flèches marquées roc du diable et des panneaux indicateurs.

Ravitaillement :

Compte-tenu des conditions sanitaires actuelles, il n'y aura pas de ravitaillement sur les trois parcours proposés.

Trail de nuit Riom Limagne et Volcans 13 kms et nuit du Diable 21kms : un ravitaillement à l'arrivée avec soupe chaude et compléments (sucrés, salés). Ceinture porte bidon ou poche à eau vivement recommandés.

Roc du Diable 13kms : un ravitaillement à l'arrivée. Ceinture porte bidon ou poche à eau vivement recommandés.

Port du dossard :

Il y aura des points de contrôle. Il sera impératif de porter son dossard de manière visible pour pouvoir être « pointé » et classé.

L'utilisation des bâtons est interdite sur toutes les courses. Le cani-cross est également interdit pour des raisons de sécurité évidentes vis-à-vis des autres coureurs.

Matériel obligatoire :

-Une lampe frontale est obligatoire pour les deux courses nocturne, ainsi que des piles de rechange.

-un gobelet personnel (type éco-tasse) pour le ravitaillement à l'arrivée. Il n'y aura pas de gobelets sur les tables du ravitaillement de l'arrivée.

- Réserve d'eau de 0,75 litre minimum.
- Réserve alimentaire minimum.
- Couverture de survie.

Départs et arrivées : le départ et l'arrivée auront lieu au Parc thermal devant le Casino de Châtelguyon. Les départs auront lieu simultanément à **19h** (briefing à 18h45) pour les 2 trails nocturnes le samedi 6 novembre 2021 et à **9h** pour le trail de jour le dimanche 7 novembre 2021 .

Des douches seront accessibles au stade de foot de Châtelguyon.

Article 7 : sécurité

Une équipe médicale composée de pompiers professionnels du SDIS 63 sera présente durant toute l'épreuve. Des PC sécurité seront également implantés sur le parcours, en liaison avec les pompiers. Un coureur balai fermera chaque parcours.

Les traversées de route seront assurées par des signaleurs. Vous n'êtes pas prioritaire et vous devez respecter le code de la route.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard (au ravitaillement, à un poste de contrôle ou à l'arrivée).

Une barrière horaire est fixée pour les deux versions du Roc de nuit à 21h30 au passage de la D227. Les coureurs seront alors ramenés en voiture jusqu'à l'arrivée.

Article 8 : Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance RC spécifique auprès de la société maif.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence sportive. Les autres participants doivent personnellement s'assurer.

Article 9 : récompenses et résultats

Chaque coureur pré inscrit recevra un lot.

La proclamation des résultats aura lieu le plus tôt possible, le samedi soir. La présence du coureur concerné est obligatoire, le lot ne pourra pas être remis à une tierce personne.

Des coupes et lots récompenseront les coureurs en fonction des partenaires que l'organisation aura sollicitée. Des lots récompenseront les 1ers au scratch masculin et féminin.

Article 10 : droit à l'image

Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou mobiles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises au cours de cette manifestation.

Article 11 : annulation

En cas d'annulation de l'épreuve pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs (événement climatique, événement lié au terrorisme...), aucun remboursement ne sera effectué.

Par contre, si une nouvelle vague du Coronavirus devait empêcher le déroulement de ces trois trails, les inscriptions seront intégralement remboursées (à l'exception des frais de gestion et de transaction)

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Le trail du Roc du Diable est habilité à recevoir des contrôles anti-dopage par des médecins référents de la Fédération Française d'athlétisme aux termes de l'article R.232-48 du code du sport (exemplaire sur les espaces infos courses). Les participants concernés seront prévenus par une communication micro, mais aussi par un affichage sur les différents « espaces infos de l'épreuve », il appartient à chacun de se conformer

aux règles et aux procédures en vigueur émises par le code du sport. Les participants doivent pouvoir justifier de leur identité lors du contrôle (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.). L'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix.

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable. Notre événement intègre les notions de développement durable. Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, sachets, gels énergétiques usagés au sol.

- Respecter le balisage et le tracé en plein lieu habitats d'intérêt communautaire pour la préservation du milieu naturel.

- Utiliser des gobelets réutilisables aux ravitaillements de façon à limiter les déchets. Chaque participant se doit de posséder son gobelet personnel (type éco-tasse). Aucun gobelet jetable ne sera fourni.

- Trier ses déchets lors de l'événement (sur les zones de ravitaillements, zone départ et arrivée),

- Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

- Privilégier le covoiturage pour former des voitures complètes pour se rendre au départ de l'épreuve.

- Le participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté, à donner l'alerte si besoin, mais aussi auprès du bénévole le plus proche.